

POLITIQUE DE DURABILITE DESTINEE AUX FOURNISSEURS DE SPONTIS SA

Introduction

Spontis SA souhaite s'approvisionner de manière durable et collaborer avec des fournisseurs et prestataires contractuels qui respectent la durabilité sur le plan social, écologique et économique. Les achats responsables et le respect de la législation font partie intégrante de notre stratégie d'achats de biens et prestations de services.

La présente politique de durabilité, se basant sur les normes et standards reconnus au niveau international en matière de protection des personnes et de l'environnement (OIT), s'adresse à l'ensemble des fournisseurs de Spontis SA.

Cette politique englobe les attentes minimales envers les fournisseurs de Spontis SA, leurs représentants, leurs entreprises de fourniture et de sous-traitance, ainsi que leur personnel respectif. Il est demandé à ces entreprises de communiquer nos attentes en conséquence et de veiller à leur respect.

En tant que fournisseur de biens et de prestations de services, Spontis SA respecte les mêmes principes. Ces principes sont également appliqués et consignés dans diverses directives internes.

Les fournisseurs veillent à respecter (source des documents : Guide romand pour les marchés publics) :

- [Engagement sur l'honneur du respect de toutes les conditions](#)
- [Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes](#)
- [Engagement à respecter les conditions de travail internationales](#)
- [Contribution de l'entreprise au développement durable \(aspects environnementaux et sociaux\)](#), document à retourner complété avec certificat

Mise en œuvre et preuve

Spontis SA se réserve le droit de réaliser des contrôles et des audits auprès de ses fournisseurs et de contrôler le respect de la présente politique de durabilité. Les coûts encourus pour les audits sont pris en charge par les parties concernées. Sur demande, les fournisseurs remettent à Spontis SA des informations démontrant le respect de la présente politique. En particulier, les fournisseurs informent Spontis SA en toute transparence si des aspects de la présente politique ne peuvent pas être satisfaits ou ne peuvent l'être que partiellement.

Non-respect

En cas de déclaration fautive ou inexacte relative au respect de la présente politique de durabilité, Spontis SA se réserve le droit d'exiger des mesures correctives, de résilier pour justes motifs le contrat conclu et/ou de suspendre de futures commandes et livraisons sans que le fournisseur puisse revendiquer un quelconque dédommagement, ainsi que de mettre fin à la relation commerciale le cas échéant.

Déclaration de respect

En signant ce document, le fournisseur confirme sur l'honneur avoir lu les termes de la présente politique de durabilité et respecter les exigences qui y figurent.

Lieu et date

Raison sociale

Nom et signature